

prise de ces *snowbirds* en raison de la proximité et de l'affinité culturelle. La Floride et l'Arizona notamment reçoivent un nombre considérable de Canadiens l'hiver, tout comme un certain nombre d'autres États de la *sunbelt*. Les Bermudes et les Bahamas offrent également l'avantage de la proximité aux Canadiens qui peuvent se permettre une destination plus onéreuse. De leur côté, le Mexique, le Costa Rica et d'autres pays d'Amérique latine et des Antilles constituent des destinations où le coût de la vie est moins élevé. Les pays de l'hémisphère Sud, comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Chili, offrent aux retraités la possibilité de vivre constamment en été.

Immigration et citoyenneté

Règlements du pays d'accueil à l'égard des visiteurs étrangers

Les retraités qui passent moins de six mois par an à l'étranger peuvent simplement séjourner dans ce pays à titre de touristes. La plupart des pays accueillent les Canadiens qui s'y rendent dans un but de loisirs et leur demandent simplement un passeport valide.

Les États-Unis n'exigent pas de visa, mais l'agent d'immigration à la frontière doit toutefois être convaincu que le visiteur ne vient que pour un voyage d'agrément. Une fois dans le pays, ce dernier doit conserver son statut de touriste.

Le Mexique ouvre aussi ses portes aux résidents étrangers saisonniers. Ceux-ci peuvent se procurer à n'importe quel point d'entrée un visa de séjour – la carte de touriste ou *Forma Migratoria de Turista (FM-T)* –, qui est valide 180 jours.

Bien des pays limitent plus strictement la durée de séjour des étrangers. Par exemple, les Bahamas autorisent les visiteurs à résider jusqu'à huit mois par an sur leur territoire, mais chaque séjour ne peut dépasser quatre mois. Au Costa Rica, la durée maximale du séjour est de 90 jours. Et certains pays délivrent aux touristes un visa initial de séjour de 30 jours seulement. Il est parfois possible de prolonger le séjour en demandant une prolongation du visa pendant le séjour même, mais ce n'est pas le cas partout. Ainsi, le Mexique n'accepte de prolonger un visa que pour des raisons médicales d'urgence.

Les Canadiens hésitent souvent à s'installer dans un pays étranger s'ils ne peuvent y résider qu'à titre